

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 mars 2021 à 19h00

Sous la présidence de M. **LUTZ** Maurice, Maire.

Présents : Mmes **ECKART** Michelle, **FISCHER** Céline, **GOMEZ** Martine
MM. **ADAM** Didier, **DOLIS** Jean-Claude, **HARTWIGSEN** Alain, **HOLDERITH** Pierre, **KEHREN** Jean,
LUTZ Maurice, **OBER** Valentin, **WEBER** Pierre

1. Désignation du
secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Jean KEHREN comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-
rendu de la réunion du
12.02.2021

Le compte rendu de la séance du 12 février 2021 n'apporte aucune remarque complémentaire et est voté par les membres présents de l'ancien Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après délibération à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 12 février 2021.

3. Approbation du compte
de gestion du trésorier
de l'antenne collective
exercice 2020

Pierre HOLDERITH souhaite s'abstenir pour l'ensemble des points relatifs aux comptes de gestion et administratifs autant pour l'antenne collective que pour la Commune. En effet, il aurait souhaité obtenir les documents 5 jours francs avant la séance.

Maurice LUTZ note ce souhait et informe le Conseil Municipal que les documents pour le budget seront transmis 5 jours avant la séance.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état des restes à payer,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

CONSIDÉRANT que toutes les écritures figurant au compte de gestion du Receveur concordent avec celles du compte administratif principal de la commune de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal, après délibération :

10 VOIX POUR - 1 ABSTENTION

Déclare que le compte de gestion principal de la commune dressé, pour l'année 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Approbation du compte administratif de l'antenne collective exercice 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Martine GOMEZ, délibérant sur le compte administratif principal de la commune de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Maurice LUTZ (le Maire ayant quitté la salle lors du vote), Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 501.50		929.00		2 430.50
Opérations de l'exercice	1 196.41	315.42	315.42	929.00	1 511.83	1 244.42
TOTAUX	1 196.41	1 816.92	315.42	1 858.00	1 511.83	3 674.92
Résultats de clôture		620.51		1 542.58		2 163.09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 196.41	1 816.92	315.42	1 858.00	1 511.83	3 674.92
RESULTATS DEFINITIFS		620.51		1 542.58		2 163.09

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération :

10 VOIX POUR - 1 ABSTENTION

Approuve le compte administratif principal de l'antenne collective de la commune de l'exercice 2020

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 de l'antenne collective

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif principal de l'antenne collective de la commune exercice 2020, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	620.51
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 265.00 – 113.49)	880.99
Excédent de fonctionnement reporté (B = 002)	1 501.50
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	1 542.88
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (16 710.71 – 0.00)	613.58
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = 001)	929
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	1 542.58

Le Conseil Municipal, après délibération :

10 VOIX POUR - 1 ABSTENTION

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	620.51
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

6. Approbation du compte de gestion principal du trésorier de la Commune exercice 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état des restes à payer,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
APRÈS s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,
CONSIDÉRANT que toutes les écritures figurant au compte de gestion du Receveur concordent avec celles du compte administratif principal de la commune de l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal, après délibération :

10 VOIX POUR - 1 ABSTENTION

Déclare que le compte de gestion principal de la commune dressé, pour l'année 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. Approbation du compte administratif principal de la Commune exercice 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Martine GOMEZ, délibérant sur le compte administratif principal de la commune de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Maurice LUTZ (le Maire ayant quitté la salle lors du vote), Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)
Résultats reportés		218 104.00		411 883.00		629 987.00
Opérations de l'exercice	119 426.62	196 731.98	98 549.91	26 017.36	217 976.53	222 749.34
TOTAUX	119 426.62	414 835.98	98 549.91	437 900.36	217 976.53	852 736.34
Résultats de clôture		295 409.36		339 350.45		634 759.81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	119 426.62	414 835.98	98 549.91	437 900.36	217 976.53	852 736.34
RESULTATS DEFINITIFS		295 409.36		339 350.45		634 759.81

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération :

10 VOIX POUR - 1 ABSTENTION

Approuve le compte administratif principal de la commune de l'exercice 2020

8. Affectation du résultat de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif principal de la commune exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	295 409,36
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (181 920.94 - 113 021.04)	77 305,36
Excédent de fonctionnement reporté (B = 002)	218 104,00

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	339 350,45
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (87 225.18 - 112 560.42)	-72 532,55
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = 001)	411 883,00

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	339 350,45
---	-------------------

Le Conseil Municipal, après délibération :

10 VOIX POUR - 1 ABSTENTION

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	295 409,36
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

9. Vote des taux des taxes directes locales

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2021.

Maurice LUTZ propose de porter la taxe foncière sur les propriétés bâties à 5 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4 %. Il soumet au Conseil Municipal cette proposition en précisant qu'il serait judicieux d'augmenter les taux de manière progressive tous les ans en fonction de l'inflation, les frais de fonctionnement de la Commune étant eux aussi en progression.

Le Conseil Municipal, après délibération :

06 VOIX POUR LE MAINTIEN DES TAUX - 05 VOIX CONTRE LE MAINTIEN DES TAUX

- DECIDE de RECONDUIRE les mêmes taux des taxes directes locales que l'année précédente pour l'exercice 2021 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	3.39 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4.95 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3.36 %

- CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

10. Redevance antenne collective

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la nécessité de fixer la redevance annuelle pour l'antenne collective concernant l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à **l'unanimité**

- Décide de fixer la redevance annuelle pour l'antenne collective concernant l'exercice 2021 à : **55 € par foyer.**

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents

11. Subvention 1 Rose 1
Espoir

Lors de la séance 5 décembre 2020, Maurice LUTZ proposait aux membres du Conseil Municipal d'effectuer un don à hauteur de 50 € à l'association 1 Rose 1 Espoir, compte tenu de la manifestation initialement prévue qui n'a pu se tenir courant de l'année 2020.

La Commune ne pouvant règlementairement effectuer de dons, il a été convenu de procéder à un versement par subvention à ladite association.

Aussi, le Maire propose de verser une subvention à hauteur de **50 €** à l'association 1 Rose 1 Espoir

Le Conseil Municipal, après délibération à l'**unanimité**

- **ACCEPTE** et **DECIDE** d'octroyer une subvention de 50 € à l'association 1 Rose 1 Espoir
- **CHARGE** le Maire d'en informer ladite association

12. Subvention banque
alimentaire

Lors de la séance 5 décembre 2020, Maurice LUTZ proposait aux membres du Conseil Municipal d'effectuer un don à hauteur de 50 € à l'association banque alimentaire, compte tenu de la manifestation initialement prévue qui n'a pu se tenir courant de l'année 2020.

La Commune ne pouvant règlementairement effectuer de dons, il a été convenu de procéder à un versement par subvention à ladite association.

Aussi, le Maire propose de verser une subvention à hauteur de **50 €** à l'association banque alimentaire

Le Conseil Municipal, après délibération :

10 VOIX POUR - 01 VOIX CONTRE

- **ACCEPTE** et **DECIDE** d'octroyer une subvention de 50 € à l'association Banque alimentaire
- **CHARGE** le Maire d'en informer ladite association

13. Divers

Maurice LUTZ propose au Conseil Municipal, l'installation d'un distributeur de sacs pour les déjections canines.

Il précise que le problème des déjections canines ayant été évoqué à plusieurs reprises lors des précédentes séances, l'installation de ce type de distributeur pourrait encourager les gens à ramasser les crottes.

Maurice LUTZ pense que 6 distributeurs, à raison de 250 € par distributeur, seraient nécessaires.

Maurice LUTZ informe les membres du Conseil Municipal de l'opération « la chasse aux crados » de la CAH. Des affiches ont été créées qui mentionnent le montant des amendes pour le dépôt de déchets sauvages, divers papiers jetés sur la voie publique, ... Il propose de mettre quelques affiches aux abords du village. Il souligne qu'une diminution de l'incivilité des gens a été constatée depuis la mise en place de ces affiches à Haguenuau.

Maurice LUTZ informe que le nettoyage de printemps de la commune sera organisé le samedi 20 mars et compte à ce jour 20 participants.